

COMMUNE DE LANGUEUX

Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)
Monsieur Michaël BAUDET (pouvoir donné à Eric TOULGOAT)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2022-119

INDEMNISATION D'UN COMMERCANT IMPACTÉ PAR LES TRAVAUX DE RESEAUX RUE DE BREST (ETE 2022)

Rapporteur : Madame Malorie MEHEUST – Adjointe au Développement Economique et à l'Administration Générale

Les travaux de rénovation des réseaux humides engagés par Saint-Brieuc Armor Agglomération, rue de Brest (entre le carrefour de la rue de la Morgan et la rue Jean-Marie Baudet), ont engendré une interdiction totale de circuler sur la portion de la rue de Brest située entre la rue de Bellevue et la rue Jean-Marie Baudet.

Le restaurant Au Goût du Jour, situé sur cette portion de route barrée, a signalé une baisse de 50 % de son chiffre d'affaires sur le mois de juillet dernier.

Pour rappel, la Ville a, à plusieurs reprises, octroyé une aide aux commerçants impactés par différents travaux rue de Brest et rue de Rennes, ayant signalé une baisse de leur chiffre d'affaires. Cette aide avait été accordée sur la base d'un forfait mensuel de 500 € calculé par rapport aux critères suivants :

- Prise en compte des dates d'arrêtés de circulation impactant la desserte des commerces,
- Sélection des commerces faisant de la vente de produits ou de services sur place et formulant une demande d'indemnisation,
- Calcul au prorata du nombre de jours impactés.

Ainsi, au regard de ces éléments, je vous propose d'indemniser la SARL KHOJAC, gérant du Restaurant Au goût du Jour, de la manière suivante :

Commerce	Forfait indemnisation	Nbre de jours impactés	Montant total d'indemnisation
Au Goût du Jour	500 € / mois	39	629,03 €
TOTAL			629,03 €

En conséquence, **je vous propose** :

- de vous prononcer favorablement sur l'indemnisation du commerçant ci-dessus désigné pour un montant total de 629,03 €.
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches et signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.